

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 25 mai 2021

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Procuration : Nelly Marechal donne procuration à Jean-Laurent Kernevez.  
Nombre de votants : 19  
Secrétaire de séance : Isabelle Burel

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2021.

Monsieur Moan précise qu'il a envoyé plusieurs mails au sujet de la mise à disposition du personnel de L'EPIC Cité Musicale. Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un point à l'ordre du jour qui sera traité au cours du conseil municipal.

Monsieur Moan souhaite obtenir une confirmation quant au budget du CCAS. Ce budget annexe va disparaître et sera intégré au budget principal de la Commune.

- Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Madame Guillou s'étonne que le conseil municipal ne se tienne qu'en présence de la presse.

Monsieur le Maire lui explique que compte tenu de la limitation de la jauge, il n'était pas possible d'ouvrir la réunion du conseil municipal aux citoyens.

### 1- Aménagements communaux

- Création d'un itinéraire cyclable Pont-Croix / Confort Meilars / Poulan-sur-Mer

Présentation faite par Monsieur le Maire.

Le coût de la mise en place de cet itinéraire cyclable est estimé à 2 000 € (signalétique, marquage au sol, ...). Il s'accompagnera d'un aménagement rue de la Fontaine afin de sécuriser et faciliter la circulation des vélos.

- approuvée à l'unanimité

- Accord pour la prise de compétence mobilité par la communauté de communes  
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a validé la prise de compétence mobilité. L'accord de chacune des communes est sollicité pour cette prise de compétence.  
➤ approuvé à l'unanimité
- Convention avec le SDEF pour l'effacement des réseaux rue Emile Zola  
Monsieur le Maire précise que sur l'ensemble des 100 700 € de travaux, 40 480 € restent à la charge de la commune.  
Madame Guillou demande pourquoi ces travaux prennent autant de temps. Monsieur le Maire lui indique que ce chantier n'est pas prioritaire pour le SDEF, ce qui explique les délais.  
➤ approuvée à l'unanimité
- Etude du SDEF concernant la production d'électricité photovoltaïque sur le toit de la future halle de sport  
Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'Etat et la Région demandent aux collectivités de s'engager dans la production d'énergie renouvelable lors de création de bâtiments d'une telle surface. C'est pourquoi une demande d'étude est faite auprès du SDEF.  
➤ approuvée à l'unanimité
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation de la RD 765  
La traversée de la RD765 est dangereuse et pourtant, cette voie est très fréquemment franchie en particulier en raison de l'implantation du collège et de l'école maternelle et primaire. Afin d'améliorer cet état de fait et de vraiment sécuriser l'accès aux établissements scolaires, un passage piéton protégé, avec feux tricolores va être installé. L'ensemble de ces travaux s'élève à 30 000 €. Afin de financer ces travaux d'aménagement, une demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police doit être faite.  
➤ approuvée à l'unanimité
- Avenant au marché des travaux d'accessibilité du cloître du petit séminaire  
Afin de modifier le niveau et créer une légère pente dans le cloître du petit séminaire, la mise en œuvre d'une chappe de ravaillage est nécessaire. Dans ces conditions, un avenant de 1 444 € doit être apporté au lot carrelage attribué à l'entreprise Celton.  
➤ 15 voix pour et 4 abstentions
- Choix des entreprises pour la réalisation de travaux d'entretien sur l'église  
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'entretien sur l'église Notre Dame de Roscudon.  
Un appel d'offres a donc été lancé pour les lots : maçonnerie / pierre de taille, traitement de charpente, couverture et vitrail / protections grillagées.  
Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir les entreprises :

Lot	Entreprise retenue	Prix HT	Variante HT
Maçonnerie / pierre de taille	La Pierre à l'Œuvre	44 898,02 €	1 634,09 €
Traitement de charpente	Ligavan	841,19 €	

Couverture	Ouvrants	15 569,80 €	
Vitrail et protections grillagées	Ateliers de Landevet en co-traitance avec les établissements Chemin	13 857,45 €	8 209,91 €

Ces travaux sont subventionnée à hauteur de 80 %.

➤ Adopté à l'unanimité

## 2- Revitalisation

- Convention opérationnelle d'actions foncières « Revitalisation centre-bourg » avec l'EPF de Bretagne

Monsieur le Maire présente le projet et l'objet de la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF). Par ce biais, les pas de porte à vendre sur la commune peuvent être acquis par l'EPF, la commune faisant les travaux d'aménagements. Ainsi des activités commerciales et artisanales sont maintenues sur la commune et des logements sont créés.

➤ Acceptée à l'unanimité

- Création d'une agence postale communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le problème récurrents concernant le service de la Poste.

Le groupe La Poste se désengage de plus en plus de sa vocation de service public en n'ouvrant le bureau de Pont-Croix que 12 heures par semaine. Il propose à la commune l'alternative de la création d'une agence postale municipale, ouverte beaucoup plus largement.

Un débat animé s'engage entre les différentes solutions :

- maintien de la situation
- création d'une agence postale communale au sein de la mairie
- création d'une agence postale gérée par un commerçant

Le Maire décide d'ajourner la prise de décision sur ce sujet et un groupe de travail se constitue pour approfondir la question qui sera tranchée en début d'automne prochain.

Carine Guillo, Sandra Stéphan, Isabelle Burel, Henri Moan et Dominique Evenat forment ce groupe de travail.

## 3- Ressources humaines

- Recrutement d'un vacataire pour l'élaboration du budget

Pour pouvoir préparer les différents budgets, la commune a dû faire appel à un vacataire compétent. Une délibération doit être prise pour valider sa rémunération.

➤ Accepté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente l'organigramme du personnel communal.

- Recrutement d'un personnel d'accueil et médiation au musée en contrat aidé

Afin d'assurer la saison touristique et d'accueillir les visiteurs, il est nécessaire de recruter une personne sur le poste d'accueil et médiation du musée.

Il s'agira d'un contrat aidé.

➤ Accepté à l'unanimité

- Mise à disposition de personnel entre l'EPIC Cité Musicale et la commune

Le personnel technique de la mairie peut être mis à disposition de l'EPIC Cité Musicale en particulier au moments des différentes manifestations organisé par l'EPIC. (installation de la scène, de branchements électriques, ...). Afin d'encadrer cette mise à disposition une convention doit être signée.

➤ 15 voix pour et 4 voix contre

#### 4- Divers

- Prolongation du bail commercial du bâtiment 1 rue du général de Gaulle

Monsieur le Maire propose de prolonger ce bail jusqu'au 30 juin 2021.

➤ Vote : unanimité.

- Prolongation du bail du logement à l'étage du bâtiment 1 rue du général de Gaulle

Monsieur le Maire propose de prolonger ce bail jusqu'au 30 juin 2021.

➤ Vote : unanimité.

- Convention avec l'association du marché bio, local et musical

Afin de faciliter l'installation du marché, la place de la République sera fermée à partir de 13h. Une alimentation en eau et en électricité sont mises à disposition de l'association organisatrice du marché.

Madame Guillou demande quelle est la jauge d'accueil sur la place compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Monsieur le Maire lui répond que le marché est plus étalé ce qui permet d'assurer la distanciation nécessaire.

➤ Vote : unanimité.

#### 5- Questions diverses

- Un groupe de travail se réunit plusieurs jours par semaine en Mairie pour la numérotation des parcelles en vue de l'installation de la fibre. Monsieur le Maire remercie tout particulièrement Robert Gonidou, Jean-Pierre Le Coz, Marie-Thérèse Donnart, Jean-Laurent Kernevez et Frédérick Pruss.
- Dans le cadre des élections départementales et régionales un test PCR sera demandé aux assesseurs non-vaccinés.  
Pour éviter toute confusion deux bureaux de votes seront mis en place : un pour les élections départementales et un autre pour les régionales.
- Madame Guillou signale différents points faibles au niveau de la sécurité : certains marquages au sol sont absents, des voitures se garent sur les trottoirs et l'entrée du parking du séminaire est compliquée.
- Il a été demandé quand le conseil citoyen pourrait se réunir. Monsieur le Maire précise que compte tenu de la fin des restrictions liées à la pandémie, les salles communales vont pouvoir ouvrir et le conseil citoyen pourra se réunir.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 23h15.

Fait et affiché à Pont-Croix le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Maire  
Benoît Lauriou

